

Proposition présentée par les députés:

MM. Thomas Büchi, John Dupraz, Pierre Kunz, Hubert Dethurens, Pierre Weiss, Jean-Claude Egger et Jacques Baudit

Date de dépôt: 29 août 2003

Messagerie

Proposition de motion

concernant l'urgence pour la création d'une route d'évitement et de desserte du village de Chancy

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la résolution du Conseil municipal de Chancy adressée aux autorités cantonales le 23 octobre 2000 ;
- les graves nuisances dues au trafic motorisé à travers la localité identifiées depuis 1976 avec un premier projet d'évitement du village ;
- l'augmentation massive de la circulation au cours des dernières décennies, atteignant aujourd'hui 5800 véhicules/jour dont plus de 850 poids lourds ;
- le développement croissant et la forte urbanisation des communes françaises limitrophes qui génèrent un trafic motorisé grandissant de mois en mois ;
- le danger croissant du trafic motorisé pour les enfants sur le chemin de l'école, les cyclistes et les piétons en corrélation avec l'impossibilité géométrique de créer des trottoirs ou autres mesures de sécurité ;

invite le Conseil d'Etat

- à réévaluer les conclusions de son rapport RD 429 du 28 novembre 2001 compte tenu des conditions de sécurité actuelles extrêmement précaires régnant dans le village ;
- à reprendre le projet définitif élaboré en juin 2000 et à le finaliser ;
- à présenter au Grand Conseil dans les plus brefs délais un projet de loi ouvrant un crédit de construction pour la réalisation de la route d'évitement et de desserte de Chancy.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette proposition de motion est la résultante aujourd'hui d'une attente remontant à plusieurs décennies pour que le village de Chancy puisse vivre dans des conditions de sécurité minimum que les citoyens sont en droit d'attendre dans ce canton.

Le fait que le plan directeur cantonal permet à court terme la construction de 150 logements supplémentaires, ce qui contribuera à augmenter le nombre de piétons, notamment les enfants sur le chemin de l'école, accroît les risques. De plus, la très forte urbanisation que connaissent les communes françaises limitrophes de Chancy entraîne une plus forte augmentation du trafic journalier des véhicules de toute sorte. La cote d'alarme est maintenant largement dépassée.

Il est en effet primordial d'anticiper sur une situation qui pourrait provoquer à court terme des accidents graves, voire mortels. S'il est vrai que Chancy n'est pas la seule localité du canton à subir des nuisances liées au trafic, il est par contre indiscutable que c'est le seul village sinistré qui n'a aucune possibilité de créer physiquement des trottoirs et des mesures de modération de la circulation routière efficace, cela en raison de l'étroitesse des deux routes principales traversant la localité. Il est donc indéniable que l'unique solution permettant de résoudre ces dangers est de réaliser sans plus tarder cette route d'évitement.

Il n'est pas inutile de rappeler que la commune, depuis de nombreuses années, inlassablement, œuvre en faveur de cette réalisation.

Pour mémoire, il faut rappeler qu'en 1994, alors que le problème était déjà crucial, M. Philippe Joye, président du Département de travaux publics avait enfin ordonné l'élaboration du projet d'évitement de Chancy.

Un projet a été élaboré et ensuite mis en attente par l'actuel Conseil d'Etat, principalement pour des raisons de priorités budgétaires. Or, les motionnaires pensent, à juste titre, qu'il est extrêmement urgent de ré-examiner ce dossier en raison des situations de sécurité très précaires qui s'aggravent de jour en jour dans le village.

Les auteurs de la motion souhaitent et insistent pour que le Conseil d'Etat n'oublie pas Chancy, même s'il s'agit de la commune la plus à l'ouest de la Suisse et par là du canton de Genève.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous remercions par avance, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.